

4.1.14 Commune de SAANE-SAINT-JUST

Plus Hautes Eaux Connues : Crues prises en compte : juin 1993, décembre 1999

Nombre total de Déclaration d'Etat de Catastrophe naturelle : 4

Date (s) : juin 1993, décembre 1993, janvier 1995, décembre 1999

Autres inondations connues (indiquées lors des enquêtes) : juin 1978, août 1980, octobre 1981, mars 1988, décembre 1988, février 1990, décembre 1992, mai 2000

Crue de décembre 1999

Nombre de sinistrés :

- particuliers : 13
- artisans, commerçants : _
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : _
- agriculteurs (bâtiment, matériel, cheptel) : _

Surface / part du territoire communal inondée : 44 ha / 6,2 %

Le territoire communal de Saône-Saint-Just s'étend de part et d'autre de la vallée. La plupart des habitations sont implantées sur le flanc Ouest. Peu de constructions sont établies en lit majeur. Les secteurs habités exposés au risque d'inondation se trouvent dans les axes de ruissellement et localement en fond de vallée.

La crue de décembre 1999 est celle qui a donné lieu aux débordements de la Saône les plus importants.

Mais, les inondations de juin 1993 sont celles qui ont occasionné le plus de dégâts par ruissellements. Lors de cet épisode, les ruissellements particulièrement dévastateurs au niveau des thalwegs débouchant sur la vallée ont inondé une dizaine d'habitation et l'église du village. Deux seulement l'avaient été par débordement de la Saône. Plusieurs agriculteurs ont également été sinistrés. Les voiries communales et départementales avaient particulièrement souffert.

Déroulement de la crue

JUIN 1993 : Les précipitations du 9 et 10 juin 1993 ont été particulièrement intenses, abondantes, et brèves (pluie dont la fréquence de retour est supérieure à 10 ans). Ces pluies exceptionnelles ont produit des ruissellements considérables sur les pentes en occasionnant des dégâts importants et entraînant le débordement de la rivière. Cet événement a débuté vers 17H00 le 9 juin 1993 alors qu'il s'est désamorcé à 11H00 le 11 juin. La montée des eaux de la Saône s'est produite en moins de une heure, et le maximum des débits a été enregistré vers 23H30.

Trois principaux thalwegs ont apporté des flots d'eaux boueuses. Il s'agit de la cavée de Braquemont et le thalweg le long de la R.D. 149 sur le flanc Ouest de la vallée, et le ravin du Mont Blanc sur le flanc est.

DECEMBRE 1999 : Le 26 décembre 1999, dès 6h00 les niveaux de la Saône ont commencé à monter doucement jusque vers 10h30 ; le flot a alors rapidement grossit, les débordements se sont généralisés pour atteindre leur maximum vers 13h30-14h00. La vallée était ressuyée le matin suivant.

Impacts des inondations

En juin 1993, une douzaine d'habitations a été touchée au total.

Les ruissellements drainés par les deux thalwegs dans l'axe de la R.D. 149 lui-même perpendiculaire à la vallée se sont déversés sur la route départementale en provoquant l'inondation de 5 habitations et caves, situées, à l'exception d'une seule, sur le flanc Ouest de la vallée. Les habitations au plus près de la Saône ont été inondées (sous-sols) par la conjonction des ruissellements et de la montée des eaux de la Saône.

Près du bourg à l'Ouest, le thalweg secondaire débouchant sur V.C. n°2 dit chemin de l'Eglise a apporté un flot d'eaux chargées de boues et cailloux ayant inondé l'église et l'ancien presbytère.

La cavée de Braquemont a concentré les ruissellements boueux issus des plateaux en provoquant des coulées de boues sur la R.D. 2 et l'inondation de trois habitations du hameau de Saône-le-Bourg.

A noter aussi, que la cavée du Carel (limite communale avec Auzouville) a été particulièrement active lors de l'épisode de juin 1993 sans toutefois créer de dégâts aux habitations. Mais, la voirie avait été endommagée (enrobé arraché).

A noter également, l'inondation du sous-sol de l'habitation située en limite aval de la commune dans le fond de vallée. La maison était cernée par les eaux (50 cm environ) et l'accès était rendu impossible.

L'estimation du montant des dégâts sur les habitations en juin 1993 est de 700 KF.

Les R.D. 2 et 149, le V.C. n°2 étaient les voiries les plus endommagées. Les ruissellements ont déposé d'importantes quantités de matériaux, défoncés les chaussées. Les routes ont été rendues impraticables : R.D. 2 au niveau du carrefour avec la R.D. 149 et du V.C. 2, R.D. 2 au lieu-dit de l'Ancienne Gare, R.D. 149 dans la traversée du bourg, V.C. 2.

Le montant des dégâts sur les voiries en juin 1993 a été estimé à 300 KF.

En fond de vallée, les herbages étaient recouverts par une lame d'eau de l'ordre de 50 cm au droit du bourg, et atteignant 80 cm à 1m vers l'amont et l'aval de la commune.

En décembre 1999, 13 habitations situées en fond de vallée ont été touchées (habitations et/ou caves). Les hauteurs d'eau observées étaient comprises entre quelques centimètres et une cinquantaine de centimètres. Lors de cet épisode, les voiries communales ont également souffert. Le montant des dégâts pour la collectivité s'est élevé à 260 KF.

A Saône-le-bourg, trois maisons d'habitation près du moulin ont été inondées par les débordements de la rivière. A l'intérieur de la plus exposée (rive droite face au moulin), l'eau a atteint 40 cm en décembre 1999 (contre 20 cm en juin 1993, 10 cm en janvier 1995, et 50 cm en juin 1978). Dans l'habitation lui faisant face, et celle à son dos, l'eau a atteint respectivement 5 et 10 cm.

Le moulin en cours de restauration (non habité) était particulièrement touché avec environ 1 m d'eau en décembre 1999.

Entre Saône-le-bourg et la RD 149, les trois habitations en rive droite, ainsi que le presbytère en rive gauche ont été inondés : 50 à 60 cm chacune mais uniquement caves pour deux d'entre elles. Entre la rivière et l'église, les herbages ont été inondés par des hauteurs d'eau atteignant 80 cm et le mètre auprès du pont.

En aval immédiat de la RD 149, une habitation en rive droite, et 1 en rive gauche ont été touchées ; seule, celle de plein pied en rive gauche a vu toutefois son plancher habitable recouvert. En rive droite, les ruissellements issus de la cavée du Mont Blanc amplifient les désordres dans les propriétés en contrebas.

A l'extrémité nord de la commune (limite avec Biville-la-rivière), l'habitation isolée en fond de vallée a été cernée par les eaux et a vu son sous-sol inondé.